

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 11 décembre 2006, à 10h25, présidée par la Maire Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	Mme Marc Sage
M. Jean-Claude Daoust	M. Jean-Claude Charest
Mme Sylvie Viau	M. Ronald Massey

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2006-12-11-2-01: RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, appuyé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité que les conseillers renoncent à l'avis de convocation.

Adopté.

2006-12-11-2-02 : TRANSFERT FONDS PARC

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, appuyé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu que la Municipalité de St-Herménégilde autorise le transfert de 6 000\$ du Fonds de parc afin de financer le projet de patinoire multifonctionnelle.

Adopté.

**2006-12-11-2-03: BUDGET 2007 DE LA RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES
DE LA RÉGION DE COATICOOK**

CONSIDÉRANT que les municipalité d'East Hereford, de Compton, de Dixville, de Ste-Edwidge-de-Clifton, de St-Herménégilde, de St-Venant-de-Paquette. de Ogden et les villes de Waterville, Stanstead et Coaticook sont partis à une entente concernant l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook doit être transmis aux municipalités membres avant le 31 octobre ;

CONSIDÉRANT q'en vertu de la loi, le budget de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des corporations membres ;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2007 modifié le 6 décembre 2006;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu d'adopter le budget de l'année 2007 modifié le 6 décembre 2006 démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 746 596.45\$ de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook.

Adopté.

**2006-12-11-2-04 : REPRÉSENTANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION
DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Sage, appuyé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu que la Municipalité de St-Herménégilde mandate monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust à titre de représentant à la Régie intermunicipale des déchets solides de la Région de Coaticook et monsieur le conseiller Jean-Claude Charest à titre de substitut.

Adopté.

2006-12-11-2-05 : COMMANDE D'UNE IMPRIMANTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Massey, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu que la Municipalité de St-Herménégilde autorise la secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, à commander une imprimante laser (tout-en-un) livrable et payable seulement en janvier 2007 pour un montant d'environ 650\$ plus les taxes applicables.

Adopté.

2006-12-11-2-06: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 22h35.

Adopté.

Maire

Secrétaire-trésorière